Plans de mobilité scolaire et senior

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Thérèse Brand, Anouk Arbel, Patrice Humbert, Stéphane Massy et Mathias Noël (premier membre) s'est réunie le 15 avril 2023 pour l'étude du préavis cité ci-dessus, en présence de Mr le municipal Jean-Christophe Schwaab ainsi que Mr Damien Le Goff, chargé de projets plans de mobilité seniors chez Ate. Ces derniers sont remerciés pour les compléments d'information qui ont été fournis lors de la séance.

Contexte et portée de la demande :

La demande de la municipalité vise à allouer un crédit d'étude à l'association Ate, spécialisée dans l'élaboration de plans de mobilité pour les enfants et les aînés, en raison de la sensibilité de ces deux groupes démographiques aux enjeux de déplacement. Cette association est reconnue pour son expertise dans le domaine et propose des approches innovantes visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité des déplacements pour ces publics spécifiques, contribuant ainsi à promouvoir l'inclusion et l'équité dans notre commune. L'octroi de ce crédit d'étude permettrait à l'association de développer des projets concrets et efficaces répondant aux besoins spécifiques des enfants et des aînés en matière de mobilité, dans une optique d'amélioration globale de la qualité de vie des habitants et de promotion d'une mobilité plus fluide et sécurisée pour tous.

Points abordés en commission :

Pendant la séance, Mr Le Goff nous a exposé la méthodologie utilisée par Ate pour élaborer des plans de mobilité adaptés aux besoins des scolaires et des seniors. Cette approche, qui repose sur une personnalisation des mesures, implique activement toutes les parties concernées. En se basant grandement sur des questionnaires spécifiques à leur intention¹, elle permet d'identifier les points sensibles de la mobilité selon leurs propres retours. Une fois ces points critiques répertoriés, classés et rapportés dans un document, les mesures peuvent être hiérarchisées. Identifier les points sensibles permet une politique ciblée et non globale qui a pour avantage d'être plus efficiente et moins couteuse, telle est la démarche d'Ate.

Un plan de mobilité scolaire est crucial dans un contexte où la sécurité sur le chemin de l'école est une préoccupation majeure pour les parents, comme en témoigne l'engagement de l'Association des Parents d'Élèves de Bourg-en-Lavaux (APEBEL).

Le plan de mobilité des seniors est également un enjeu crucial, comme l'ont souligné les aînés de la commune lors de leur repas annuel et l'association Pro Senectute Vaud.

¹ Concernant les statistiques le taux de réponse des questionnaires envoyés, pour les plans de mobilité scolaire, ce taux est généralement élevé, aux alentours de 80%. En revanche, pour les plans de mobilité seniors, il est plus bas, oscillant entre 40 et 50%. Ces chiffres restent statistiquement valables.

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n° 06/2024

À la suite de la séance de commission, le conseiller municipal Jean-Christophe Schwaab a pris contact avec son homologue de la commune de Lutry, Mr Alain Amy, en charge des écoles. En effet, la commune avait déjà mis en œuvre un plan de mobilité scolaire avec l'aide d'Ate, au collège du Grand-Pont. Ils se sont exprimés positivement sur la prestation, qui a généré des propositions concrètes et pertinentes. Les résultats du premier plan de mobilité scolaire pour la commune de Lutry sont joints en annexe du rapport. Il est important de souligner qu'Ate se limite à formuler des recommandations et des propositions. Ensuite, c'est à la municipalité et au conseil communal de définir leurs propres priorités en se basant sur le rapport, comme l'a confirmé le municipal de Lutry. Un second plan de mobilité scolaire est en cours pour les collèges de Corsy et de Savuit.

La municipalité souhaite ajouter un journal d'information au plan de mobilité scolaire, pour un coût supplémentaire de 2'817,43 CHF. Cette décision découle de l'importance accordée à un suivi approfondi du projet, dans lequel les parents ont été fortement impliqués via les questionnaires. Ainsi, il s'agit d'une mesure essentielle pour assurer une communication efficace et transparente autour du projet.

Il est souhaité que les deux plans de mobilité soient lancés dès la rentrée scolaire 2024 afin d'avoir le rapport final prêt d'ici septembre 2025. Environ deux ou trois mois avant la finalisation du rapport, les résultats principaux seront communiqués à la municipalité, lui permettant ainsi d'adapter, selon son choix, la priorité des mesures à prendre.

Nous attendons une attention particulière de la part de la Municipalité dans l'exécution de ce préavis qui doit être fait en cohérence avec le préavis 04/2024 (Rapport Broggini). En effet, nous relevons que ce projet ne peut pas être traité seul et qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale et consistante sur les sujets liés à la mobilité.

Concernant le volet financier, le préavis financier se situe légèrement au-dessus de la limite autorisée de 50 000 CHF pour les dépenses sans l'accord du conseil communal. Cependant, étant donné que le montant requis est inférieur à 150 000 CHF, le préavis financier de la commission des finances est facultatif pour cette affaire en vertu du nouveau règlement. À la suite de l'examen du préavis et aux discussions avec la CoFin, celle-ci a décidé de ne pas prendre position sur cette question. La commission ad hoc, après avoir examiné l'offre fournie en annexe du préavis, n'a soulevé aucune objection.

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n° 06/2024

Conclusion:

Fort de ce qui précède, la Commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, propose au conseil communal de Bourg-en-Lavaux d'accepter le préavis n°06/2024 tel que présenté, à savoir :

D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 53'000 au budget 2024 (compte 430.318.900) pour la réalisation des plans de mobilité scolaire et senior.

Bourg-en-Lavaux, le 15 avril 2024, la Commission ad hoc :

Thérèse Brand

Anouk Arbel

Stéphane Massy

Patrice Humbert

Mathias Noël

Premier membre et rapporteur

COLLÈGE DU GRAND-PONT (LUTRY, VD)



Contexte

La commune de Lutry a mandaté l'ATE association transports et environnement pour réaliser un plan de mobilité scolaire traitant du collège du Grand-Pont. Cet établissement se situe dans le sud de la commune, au bord du lac, et accueille quelque 250 élèves.

Des questionnaires ont été distribués aux élèves, parents et enseignant es de l'établissement dans le but de réaliser une enquête de mobilité. Les résultats ont été présentés sous la forme d'un bilan aux mandataires dans le courant de l'été 2021.

Le taux de réponse est très élevé avec 94% des parents, 74% d'enfants et 69% du corps enseignant qui a pris part à l'enquête. Les enfants se déplacent en majorité à pied pour se rendre à l'école et près d'un tiers utilisent le bus scolaire. Celui-ci est globalement apprécié par les enfants comme le démontrent leurs dessins.

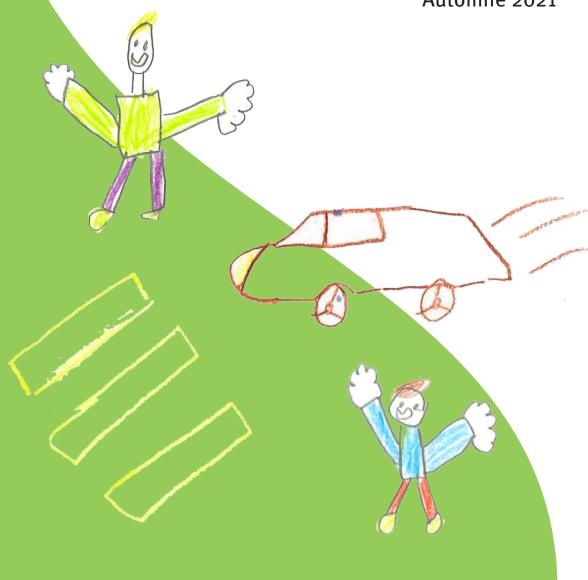
La visite de terrain permettant d'analyser la sécurité du chemin de l'école grâce aux points dangereux identifiés lors de l'enquête de mobilité a eu lieu en août 2021 en collaboration avec un expert du BPA Bureau de prévention des accidents.

Grâce à ce terrain, des recommandations ont été soumises à la commune et acceptées. Celles-ci ont ensuite pu être présentées au groupe d'accompagnement en mars 2022.



Les Nouvelles du Plan de mobilité scolaire

du Collège du Grand-Pont Automne 2021







Chers Parents,

En février 2021, vous avez rempli un questionnaire portant sur le chemin de l'école de votre enfant. Vos nombreuses réponses ont été le point de départ du Plan de mobilité scolaire du Collège du Grand-Pont qui a été réalisé dans le courant de l'année 2021. Nous sommes heureux de vous en présenter les résultats ainsi que quelques-unes des recommandations émises par l'ATE Association transports et environnement pour améliorer la sécurité et le plaisir des enfants sur le chemin de l'école. Le territoire urbain est conçu par et pour les adultes. L'enfant est le grand absent de l'aménagement. Pourtant, en Suisse, ce sont plus de 700'000 écoliers qui empruntent chaque jour le chemin de l'école. Une force joyeuse et dynamique qui mérite que l'on se préoccupe de sa sécurité!

Comment un enfant mesurant moins de 1m20 peut-il se déplacer en sécurité dans un environnement où la signalisation est à hauteur d'adulte, où sa visibilité est masquée par de multiples obstacles et où la voiture a pris le pas sur les autres mobilités ? Bouger, marcher, pédaler, quoi de plus naturel lorsque l'on est un enfant ? Mais se déplacer au milieu des voitures, des bus imposants, des camions, des motos et des vélos pressés, c'est une autre histoire...

Un Plan de mobilité scolaire vise justement à intégrer les besoins spécifiques des enfants dans l'aménagement urbain d'un quartier, en particulier sur le trajet de l'école. Les remarques et les observations des parents et des élèves constituent le point de départ de cette démarche. Nous vous remercions vivement d'avoir participé à cette enquête et de contribuer ainsi à rendre le chemin de l'école plus sûr et plus agréable.

Le chemin de l'école a rythmé le quotidien de nos jeunes années et laissé dans nos mémoires de délicieux souvenirs.

Aujourd'hui en tant qu'adulte, il est donc de notre responsabilité commune de garantir un chemin de l'école sûr et adapté pour nos jeunes générations, afin qu'elles puissent vivre une expérience comparable à ce que nous avons vécu.

Seuls ou accompagnés, à pied, à vélos ou en bus scolaires, les enfants appréhendent à travers le chemin de l'école leur quartier et l'environnement qui les entoure. Comme nous tous, ils constituent donc des acteurs à part entière de l'espace public et ont à ce titre le droit de donner leur avis sur ce dernier et surtout de prétendre à un espace public adapté à leurs besoins

Au quotidien, la Commune de Lutry fait de son mieux pour tendre vers cette direction et garantir à tous un espace public de qualité. Néanmoins, les besoins des enfants sont spécifiques et parfois difficiles à identifier. C'est donc sur la base de ce constat que la Commune de Lutry a décidé de mandater le Bureau romand de l'ATE pour réaliser un plan de mobilité scolaire au Collège du Grand-Pont. Grâce à cette démarche, les enfants, mais aussi les parents, les enseignants et tous les acteurs du monde scolaire ont pu ainsi transmettre leurs ressentis et leurs expériences pour que les espaces publics lutriens deviennent un lieu de vie adaptés à tous les besoins. Lutry est une commune dont les aménagements urbains ont beaucoup évolué ces dernières années et vont encore profondément changer dans les années à venir, pour s'adapter aux besoins de la population et à l'augmentation démographique. Les aménagements routiers et les mesures de sécurité liées doivent sans cesse s'adapter à ces évolutions urbanistiques et démographiques, d'où la nécessité d'un plan de mobilité scolaire.

À tous les acteurs petits et grands, impliqués dans la réalisation de ce document UN GRAND MFRCI!

> Patrick Sutter Conseiller municipal Lutry

Françoise Lanci-Montant ATE Association transports et environnement

Les étapes du Plan de mobilité scolaire

1. Février 2021

Enquête auprès des parents, enfants et enseignants

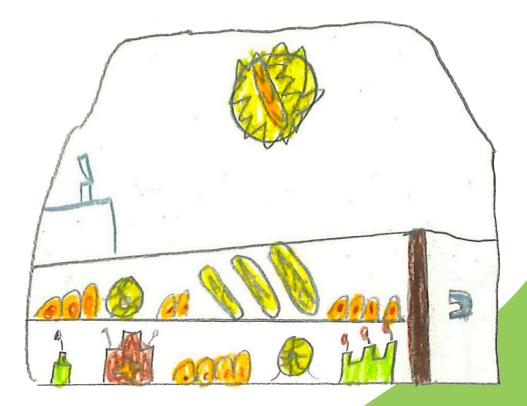
2. Août 2021

Présentation du bilan à la commune Visite des points dangereux avec un expert du BPA Bureau de prévention des accidents et des représentants de la commune

- Automne 2021

 Distribution du journal aux parents

 Présentation des recommandations et discussion des propositions
- Dès 2022
 Suivi des mesures



Quelle mobilité autour des écoles?

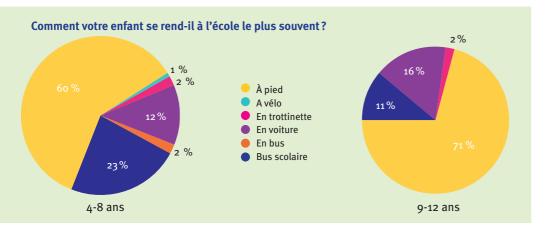
En février 2021, des questionnaires ont été distribués à tous les enfants, parents et enseignant-e-s du Collège du Grand-Pont.

Les réponses ont été analysées selon deux catégories d'âge, les 4-8 ans et les 9-12 ans, ce qui permet de faire ressortir les particularités de chaque classe d'âge.

Le taux de retour a été très positif : 94% des parents, 74% des enfants et 69% du corps enseignant ont retourné un questionnaire.

Du côté des parents

A pied à l'école



Des distances courtes à pied

La durée moyenne des trajets des enfants vers l'école (tous modes de transports confondus) correspond à des distances courtes. Ainsi, tant les plus petits que les plus grands effectuent des trajets à pied inférieurs à 10 minutes, soit une distance maximale de 650 m. Les plus longs trajets s'effectuent en 25 minutes, à pied ou en bus scolaire.

En voiture, les déplacements ont une durée moyenne de 7 minutes.

TEMPS DE MARCHE	DISTANCE PARCOURUE*
5 minutes	325 m
10 minutes	650 m
15 minutes	975 m
20 minutes	1'300 m

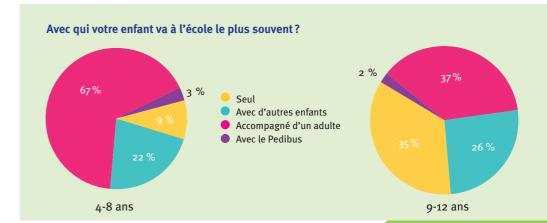
* Vitesse moyenne d'un enfant -> David, K., et Sullivan, M. (2005). Expectations for walking speeds: standards for students in elementary schools. Pediatric Physical Therapy, 120-127.



Un accompagnement qui dépend de l'âge de l'enfant

Les enfants de 4 à 8 ans sont pour la plupart accompagnés par un adulte pour aller à l'école, principalement parce qu'ils sont trop jeunes (49%). Un taux d'accompagnement tout à fait normal, compte tenu de leur âge.

Du côté des 9-12 ans, la majorité des enfants se rend à l'école « seul » ou « avec d'autres enfants ». Toutefois, une part importante des enfants est encore accompagnée d'un adulte. L'accompagnement s'explique par le plaisir de cheminer avec son enfant (28%) et parce que l'école se situe sur le chemin des activités des parents (24%).



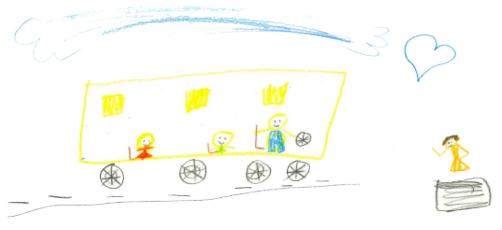
Les itinéraires des élèves

La carte ci-dessous illustre les cheminements empruntés par les élèves pour se rendre à l'école en mobilité douce. Plus il y a d'enfants qui empruntent un itinéraire, plus la couleur du trait tend vers le rouge.

Les itinéraires les plus empruntés par les enfants sont l'avenue du Grand-Pont et le chemin de la Combe avec des flux d'enfants journaliers supérieurs à 100.

Il est intéressant de noter que ces axes très fréquentés par les enfants en mobilité douce sont les mêmes que ceux utilisés par les enfants accompagnés en voiture ou en bus scolaire, ce qui a donc un fort impact sur l'augmentation de l'insécurité pour les écoliers, plus vulnérables, à pied, à vélo ou en trottinette.

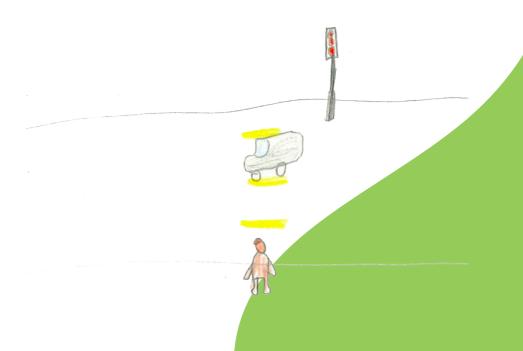


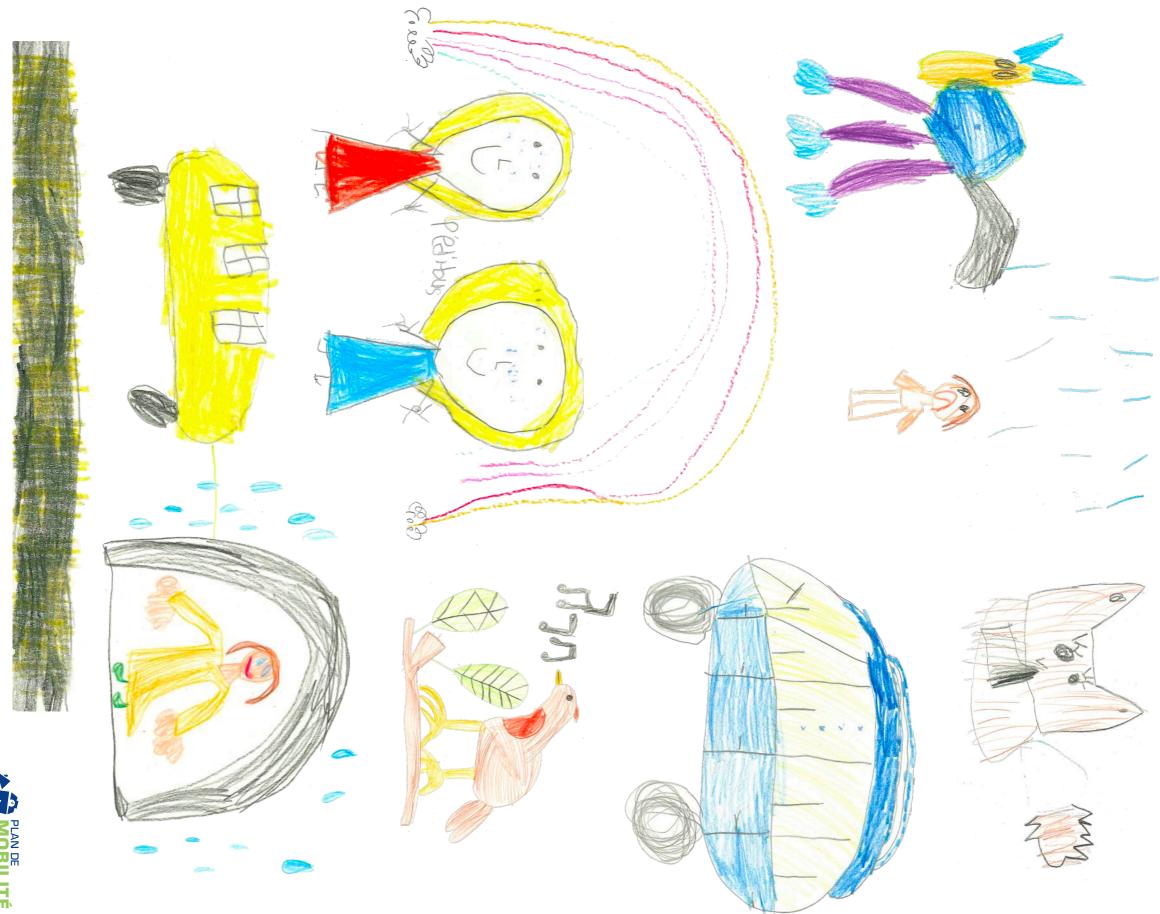


Les points dangereux

71 points potentiellement dangereux ont été mis en évidence à l'aide de la carte située au dos des questionnaires parents et enseignant·e·s. Ces points ont fait l'objet de visites de terrain et seront prochainement évalués par l'ATE et le BPA Bureau de prévention des accidents en collaboration avec la Commune de Lutry.









Une Zone 30 km/h? Quel comportement adopter?

Plusieurs rues par lesquelles les écoliers cheminent se trouvent en zone 30 km/h. Pour le confort et la sécurité de tous, il est important de rappeler les règles à respecter dans la zone 30 :

Pour les piétons

- Le piéton n'est pas prioritaire dans la zone 30.
- Il n'y a pas obligatoirement de passage pour piétons pour indiquer la traversée.
- Le piéton peut traverser partout, mais il doit observer attentivement la circulation et s'assurer d'être bien visible pour les véhicules avant de s'engager.
- Des passages piétons peuvent être maintenus sur les chemins des écoliers. Ils doivent être utilisés en priorité.

Pour les voitures et les deux-roues

- Les véhicules ont la priorité sur les piétons.
- Les automobilistes doivent rester attentifs aux piétons et leur permettre le passage s'ils en manifestent l'intention.
- Les conducteurs doivent circuler à une vitesse limitée.
- La priorité de droite s'applique.

Limiter la vitesse permet de mieux partager l'espace public entre piétons, cyclistes et automobilistes et d'améliorer la sécurité de tous. Merci de la respecter.

*Pourquoi n'y a-t-il pas de passages piétons dans les zones 30 km/h?

Car les piétons ont le droit de traverser partout, ce qui oblige les automobilistes à plus de vigilance. Bien qu'ils ne soient pas prioritaires, les piétons sont ainsi encouragés à traverser aux endroits où ils se sentent le plus en sécurité et où ils sont bien visibles. Malgré l'interdiction de passages piétons, ces derniers peuvent toutefois être maintenus dans quelques cas particuliers aux abords des écoles ou des EMS, selon l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre.



Parents-taxis, attention danger!

De nombreux parents accompagnent les enfants en voiture à l'école. Cette situation crée une augmentation du trafic automobile aux heures où de nombreux enfants se rendent à l'école à pied, à vélo ou en trottinette. Une situation dangereuse pour tous les enfants.

Une solution simple pour réduire le trafic automobile aux abords de l'école est de se déplacer à pied ou à vélo. De plus, cela réduit les risques d'accident et les enfants y prennent du plaisir.

Alors, chers parents, si vous avez le choix, privilégiez les modes doux pour aller à l'école, votre enfant acquerra de bons comportements tout comme de nouvelles compétences et vous contribuerez ainsi à rendre le chemin de l'école plus sûr pour votre enfant et ses camarades!

Que faire si vous devez exceptionnellement déposer votre enfant en voiture?

Si toutefois, vous deviez exceptionnellement déposer votre enfant en voiture, merci de veiller aux règles essentielles à la dépose-minute :

- Déposez votre enfant dans un emplacement sécurisé, mais pas devant l'école où passent plusieurs centaines d'enfants piétons.
- Ne stationnez jamais sur les trottoirs, vous mettez en danger la sécurité des autres enfants.
- N'utilisez jamais les entrées et sorties de parkings privés, vous êtes en infraction et les manœuvres engendrées sont autant de dangers pour votre enfant comme pour ses camarades.
- Soyez très attentifs à la sécurité des nombreux piétons qui cheminent aux heures d'arrivée et de sortie de l'école.

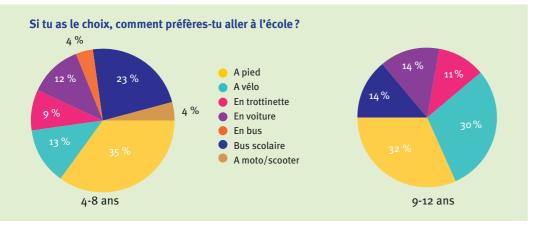


Du côté des enfants

Des enfants qui veulent se rendre à l'école en modes doux

S'ils avaient le choix, petits et grands opteraient en majorité pour la mobilité douce (61%). Les enfants sont nombreux à souhaiter venir à l'école à pied, mais ils sont également nombreux à désirer venir à vélo, notamment les 9-12 ans. Un moyen de transport qui reste toutefois peu utilisé par les enfants.

Le bus scolaire est également un moyen de transport très apprécié, en particulier auprès des plus jeunes (23%).



Un souhait d'être accompagné qui diffère selon l'âge

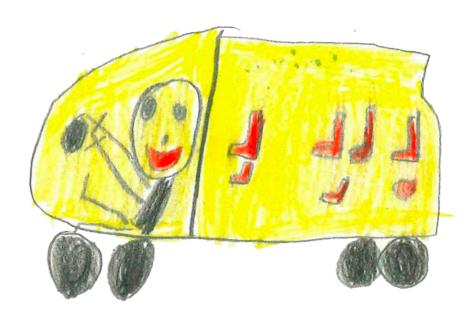
Une large majorité des 9-12 ans aimerait se rendre à l'école avec d'autres enfants (68%). Chez les petits, la plupart préfèrent s'y rendre accompagnés d'un adulte (45%) ou avec d'autres enfants (36%).



Un fort sentiment de sécurité chez les jeunes enfants

Les enfants se sentent majoritairement en sécurité sur le chemin de l'école. En particulier chez les enfants de 4 à 8 ans, où un fort sentiment de sécurité est présent (78%). Du côté des 9 à 12 ans, seule la moitié d'entre eux se sent en sécurité , un quart a un peu peur et le dernier quart se sent en danger sur le chemin de l'école. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les enfants de 4 à 8 ans sont plus souvent accompagnés d'un adulte.

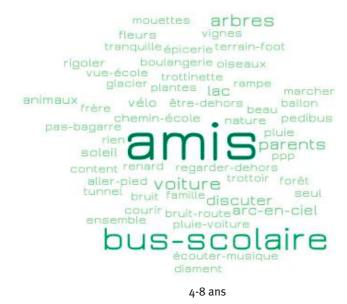
Du côté des parents, le sentiment de sécurité est un peu moins marqué, bien que la majorité d'entre eux estime que le chemin est peu dangereux (55%). Plusieurs pistes sont évoquées pour expliquer ce sentiment, notamment la dangerosité de certaines traversées piétonnes, la vitesse des voitures ou encore la présence de trop nombreux parents taxis.





Au dos des questionnaires, les enfants se sont exprimés sur ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas sur leur trajet scolaire, à travers des dessins ou des mots. Cette riche information est illustrée ci-dessous. La taille des mots et l'intensité de la couleur varient selon le nombre de fois que la thématique a été citée par les enfants. Ainsi plus le mot est grand, plus il a été mentionné.

Ils aiment...



```
rien
arbres lac

Voitures vélo
marcher-tunnel
rigoler

paysage Smarcher
plantes surprises pluie
ppp chanter-chemin
marcher-amis
discuter
nature
bus-scolaire
```

9-12 ans

Ils n'aiment pas...



voitures

voitures-pas-arrêtées

voitures-vite
seul camions
bruit-bus pas-vélo
trop-voitures
trous-trottoirs bagarre gens-bizarres

montée linconnus
pluie inconnus
nuit trafic
pollution
écraser-voiture
marcher-longtemps
gouttes-tunnel

9-12 ans



ET A PEDIBUS C'EST ENCORE MIEUX!

Aller à l'école avec ses amis, sous la conduite d'un parent, c'est la solution joyeuse, saine et sûre qu'offre le Pedibus. Du temps gagné pour les parents et des trajets à pied garantis, avec le Pedibus, on est toutes et tous gagnant·e·s!

La Coordination Pedibus Vaud vous répond et vous aide pour créer votre Pedibus!

Coordination Pedibus Vaud

Vanessa Merminod vaud@pedibus.ch Tel. 022 344 22 55 – du lundi au jeudi de 9h à 14h30 www.pedibus.ch

Association des parents d'élèves de Lutry

Route de La Conversion 32 1095 Lutry 079 349 81 85 info@apelutry.ch www.apelutry.ch



Pour tout renseignement sur les Plans de mobilité scolaire : www.mobilitescolaire.ch

Vous avez des questions, des suggestions, contactez-nous : pms@ate.ch
022 734 70 44

Association transports et environnement (ATE)

Bureau romand Françoise Lanci-Montant, responsable 9, rue des Gares / 1201 Genève Tel. 022 734 70 44 bureau-romand@ate.ch / www.ate.ch / www.mobilitescolaire.ch



